Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502081-20251211-DCM_2025_099-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

CONVOCATION : 5 décembre 2025
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Audrey MARQUIS, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENNEC, Nathalie DELCOURT, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Karen TOUCHAIS.
Absents : Yannick GOURIE, Nathalie LEMOINE, Jérôme CUSSONNEAU, Anne Emmanuelle CROCHU, Audrey RIBERPREY, Erwan MOREAU, Lydie GICQUEL DENIS, Etienne JEGOU, Christophe DENIAUD.
Procurations : Solène CHEVALIER, Daniel RENAULT, Alain DECIMA, Sylvie FASQUEL, Jean-François LE BOUGUENNEC, Karen TOUCHAIS, Gwenaëlle EUDELINE, Sylvie DUHAMEL.

99. FINANCES - Décision Modificative n° 3 budget principal (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 27-2025 en date du 4 avril 2025 portant sur le BP 2025 du budget principal,
Vu la délibération 82-2025 en date du 16 octobre 2025 portant sur la DM n°1 du budget principal,
Vu les virements de crédits effectués depuis le vote du BP 2025 et donnés pour information au Conseil Municipal en séance du 16/10/2025,
Vu la délibération n°91-2025 du 7 novembre 2025 portant sur la DM n°2 du budget principal,

M. Le Maire présente l'exposé suivant :

- Opération 1

Cette décision modificative concerne le chapitre 042 de la section de Fonctionnement du budget principal pour les dotations aux amortissements (opération d'ordre). Compte-tenu des investissements effectués sur l'année et du peu de crédits restants (1 616.34 €), il est nécessaire d'abonder les crédits inscrits au chapitre 042 : 424 228.01 € actuellement pour les augmenter de + 25 000 €.
La section de Fonctionnement s'équilibrera au même montant avec :

- Une diminution des crédits sur l'article 60612 - énergie – électricité : - 15 000 €
- Une diminution des crédits sur l'article 61524 – bois et forêts : - 10 000 € (l'élagage réalisé en 2025 a été imputé au 611 pour 9 060 €)

Pour mémoire, ce chapitre en dépense de Fonctionnement a son pendant en recettes d'Investissement (chapitre 040).
Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

En section Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502081-20251211-DCM_2025_099-DE

	BP 2025 + DM	Crédits DM	DM proposée
FONCTIONNEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
011 – 60612 « Energie – électricité » - 4112 - 321	150 000 €	- 15 000 €	135 000 €
011 – 61524 « bois et forêts » - 823 - 511	10 044 €	- 10 000 €	44 €
FONCTIONNEMENT - dépenses			
Opérations d'ordre 042 – 6811 « dotations aux amortissements » – 01 – 01	424 228.01 €	+ 25 000 €	449 228.01 €

Le budget de Fonctionnement s'équilibre au même montant à 4 927 693.65 €.

En section Investissement

	BP 2025 et VC	Crédits DM	DM proposée
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
21 – 2111 « acquisitions » - 220 – 0206 – 020	176 857.48 €	+ 25 000 €	201 857.48 €
INVESTISSEMENT - recettes			
Opérations d'ordre 040 – 28188 – 01 - 01	424 228,01 €	+ 25 000 €	449 228,01 €

Le budget d'Investissement s'équilibre au même montant de 4 090 308.37 €

- Opération 2

Les services techniques ont réalisé des **travaux en régie** sur des opérations d'investissement, c'est-à-dire sur des immobilisations que la collectivité créer pour elle-même. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production. Cela est permis par la comptabilité analytique effectuée.

Un état des travaux d'investissement effectués en régie est établi par l'ordonnateur et adressé au comptable public (77h30 au total pour 9 agents).

Ces opérations permettent de neutraliser les charges constatées en classe 6 (matières premières, charges de personnel…).
Le BP 2025, via la DM n°2, a ouvert des crédits au chapitre 042 en section de Fonctionnement en recettes (896.50 €) et donc aussi au chapitre 040 en dépenses d'Investissement pour le même montant mais ces crédits sont insuffisants.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502081-20251211-DCM_2025_099-DE

En section Fonctionnement

	BP 2025 + DM	Crédits DM	DM proposée
FONCTIONNEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
011 – 6156 « maintenance » - 0206 - 020	28 000 €	+ 1 786.22 €	29 786.22 €
FONCTIONNEMENT - recettes			
Opérations d'ordre 042 – 722 « immobilisations incorporelles » - 01 – 01	896.50 €	+ 1 786.22 €	+ 2 682.72 €

Le budget de Fonctionnement s'équilibre au même montant à 4 929 479.87 €

En section Investissement

	BP 2025 et VC	Crédits DM	DM proposée
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
Opérations d'ordre 040 – 21621 « Biens historiques et culturels » - 115 – 726 - 020	896.50 €	+ 1 786.22 €	2 682.72 €
INVESTISSEMENT - dépenses			
21 – 2111 « acquisitions » - 220 – 0206 – 020	201 857.48 €	- 1 786.22 €	200 071.26 €

Le budget d'Investissement s'équilibre au même montant de 4 090 308.37 €

- Opération 3

Il a été inscrit au budget 2025 : 216 427.43 € (versement du budget principal au budget annexe « pôle santé »)
En 2025, le montant total provenant du budget principal vers le budget annexe « pôle santé » s'élève à 735 715,43 € (216 427.23 € en 2025 + 519 288.20 € en 2021 et 2022)
En lien avec le comptable public, il y a lieu de procéder à une régularisation sur ces versements.

Il est donc proposé de procéder ainsi :
- Opter pour la nature du versement : subvention d'équipement
- Opter pour la durée de 30 ans équivalente à la durée d'amortissement du bien
- Autoriser les crédits nécessaires comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502081-20251211-DCM_2025_099-DE

En section Investissement

	BP 2025 + DM	Crédits DM	DM proposée
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
16 – 168741 « autres dettes communes » - 020	0 €	+ 216 427.43 €	216 427.43 €
INVESTISSEMENT - dépenses			
27 – 276348 « créances sur autres communes » - 020	216 427.43 €	-216 427.43 €	0 €

Le budget d'Investissement s'élève ainsi à 4 090 308.37 €.

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 04/12/2025,

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

